



* * *

Séance du 20 Mars 2026

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

L'an deux mil vingt six, le 20 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de CAISNES convoqué le 17/03/26 s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre WALLOIS, maire.

Etaient présents : Audrey BERTHEMET, Lucie BRUNEL, Didier CHRISTOPHE, Stéphanie DI CREDICO, Véronique DENIZART, Nicole FABRYKA, Jean-Pierre GRIS, Bruno GONCALVES, Martine HAYAMMES, Jean HELWASER, Alain JANSSEN, Marie-Claude HERIOT, Antoine KULA, Jean-Luc PERRIN, Roger RAMELET, Jean-Pierre WALLOIS, formant la majorité des membres en exercice

Absents : -

Martine HAYAMMES a été élue secrétaire de séance.

Département de l'OISE
Arrondissement de COMPIEGNE
Canton de NOYON
COMMUNE de CAISNES

NBRE DE CONSEILLERS :

en exercice : **15**
présents : **15**
votants : **15**

DATE de CONVOCATION :
17/03/2026

DATE D'AFFICHAGE :
23/03/2026

Délibération n°:
2026 03 20 03

M

me la maire rappelle que la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'art. L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints avec minimum 1 et maximum 30% de l'effectif du conseil municipal (soit maxi 4 adjoints). Mme la maire propose d'élire 3 adjoints au maire.

Après délibération, la proposition d'élire 3 adjoints a été retenue à la majorité des votants.

Le maire certifie, en application de l'article L2131-1 du CGCT, que le présent acte est rendu exécutoire le date de son dépôt en Sous-Préfecture de Compiègne au titre du contrôle de légalité.



Et ont signé sur le registre tous les membres présents.
Fait et délibéré en séance. Pour copie certifiée conforme
A Caisnes le 23/03/2026
Le Maire, Marie-Claude HERIOT